



Check pour les autorités





Instruments de pilotage

Afin d'atteindre les objectifs de la politique de l'âge, des instruments de contrôle tels qu'une stratégie d'âge, un concept d'âge ou un modèle d'âge ont fait leurs preuves dans la pratique. L'instrument de pilotage contient des principes directeurs, des objectifs et des conditions-cadres sur la manière dont la politique municipale en matière de vieillissement doit être façonnée dans les années à venir.

■ 1. Votre commune dispose-t-elle d'un tel instrument de contrôle?

- Oui, un instrument de contrôle distinct ou intercommunal.
- Non, mais il est en cours de création et de publication dans un proche avenir.
- Non, mais c'est un instrument de contrôle dans la planification.
- Non, pour le moment, ni l'un ni l'autre n'est prévu ni en préparation.

■ 2. Votre commune travaille-t-elle avec un instrument de contrôle cantonal ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

■ Commentaires et notes sur les documents de votre commune :



Un autre critère de qualité de la politique de vieillissement est les ressources que votre commune y consacre. Que ce soit sous la forme d'un bureau municipal pour la politique de vieillissement ou par l'intermédiaire de prestataires de la société civile qui sont soutenus financièrement par votre commune ou qui sont actifs indépendamment de la commune.

■ 1. Votre commune compte-t-elle une ou plusieurs personnes responsables du vieillissement ? (Réponses multiples possibles)

- Oui, à l'administration municipale
- Oui, pour les organisations externes
- Non (continuer à la question 5)
- Je ne sais pas (continuer à la question 5)

■ 2. Dans quelle fonction cette personne travaille-t-elle ?

- Maire, Maire
- Échevin
- Greffier municipal ou chancellerie municipale
- Chef de département (âge, questions d'âge)
- Chef du Bureau de la protection sociale
- Autre organe administratif: _____

■ 3. À quel pourcentage cette personne est-elle responsable du sujet de l'âge (pourcentage approximatif d'information/charge de travail) ?

■ 4. Organisation: _____

■ 5. Votre commune appuie-t-elle des projets et/ou des services d'organismes ayant des contributions financières destinées à la population de 65 ans et plus ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

■ Remarques et notes sur les particularités de votre commune :



La politique du vieillissement en réseau est plus efficace que lorsque différents organismes travaillent isolément les uns des autres dans le cadre de la politique de l'âge. La mise en réseau peut avoir lieu entre différents services de votre administration, entre l'administration et les fournisseurs privés ou entre les administrations de différentes communes.

■ 1. La personne responsable coopère-t-elle avec d'autres organes administratifs pour planifier et mettre en œuvre des mesures liées à l'âge ?

- Oui
- Non (continuer à la question 3)
- Je ne sais pas (continuer à la question 3)

■ 2. Avec qui et en eux cette coopération a lieu (Bureau de génie civil/Examen des trottoirs et des sentiers adaptés à l'âge) ?

■ 3. Existe-t-il une coopération formellement réglementée dans votre commune avec des organisations professionnelles qui offrent également des services aux personnes âgées (par exemple, B sous la forme de contrats de services) ?

- Oui
- Non (continuer à la question 5)
- Je ne sais pas (continuer à la question 5)

■ 4. Avec quelles organisations et dans quels domaines avez-vous de telles coopérations (Pro Senectute) ?

■ 5. Votre municipalité coopère-t-elle avec d'autres communes sur des questions liées à l'âge (point de contact régional pour le vieillissement) ?

- Oui
- Non (continuer à la question 7)
- Je ne sais pas (continuer à la question 7)

■ 6. Dans quels domaines une telle coopération a-t-elle lieu ?

■ 7. Y a-t-il un échange régulier d'acteurs des différentes organisations d'âge (Commission, réseau) ?

Oui. À quelle fréquence : ____

Non

Je ne sais pas

■ Remarques et notes sur les particularités de votre commune :



Pour que la politique du vieillissement profite vraiment aux personnes âgées, il est important qu'elles puissent faire part de leurs préoccupations dans votre communauté. La participation peut avoir lieu à différentes intensités. Il peut se limiter à l'information ou permettre à la population âgée d'avoir son mot à dire et de participer.

■ 1. La population âgée est-elle informée des questions liées à l'âge (nouvelles offres culturelles et éducatives, conversion de la maison de soins infirmiers) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

■ 2. La commune prend-elle au sérieux les préoccupations politiques liées à l'âge de la population âgée et répond-elle aux questions correspondantes ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

■ 3. Votre commune dispose-t-elle de navires dans lesquels la population âgée peut donner son avis sur les questions liées à l'âge (Heures de bureau au conseil municipal, service du vieillissement, événements d'information avec réponses-questions-rondes) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

■ 4. Votre commune possède-t-elle des navires dans lesquels la population âgée et la collectivité échangent de l'information ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

■ 5. Votre commune possède-t-elle des navires avec lesquels les besoins et les préoccupations de la population âgée sont recueillis et recueillis (Des relevés, des événements) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

■ 6. La population âgée a-t-elle l'occasion de conseiller votre commune sur des questions liées à l'âge (Participation à la stratégie de vieillissement, commission du vieillissement avec fonction consultative) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

■ 7. La population âgée a-t-elle la possibilité de prendre une décision finale sur les questions liées à l'âge dans votre municipalité (Mise en œuvre de la stratégie de vieillissement, commission du vieillissement avec prise de décision et compétence budgétaire) ?

Oui

Non

Je ne sais pas

■ Remarques et notes sur les particularités de votre commune :